

MIROVA

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité



Ce document n'est pas une communication promotionnelle. Ce document a été préparé conformément à l'Article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Rédigé en juin 2024

RÉSUMÉ

Financial market participant Mirova, LEI: 969500YW3F4AWI51IH84

Mirova, LEI: 969500YW3F4AWI51IH84 considers principal adverse impacts of its investment decisions on sustainability factors. As part of the analysis of residual ESG risks conducted on each investee, Mirova systematically assesses and monitors indicators that are deemed to indicate the presence of principal adverse impact (including consideration of data relating to the mandatory PAI indicators referred to in the consolidated Regulatory Technical Standards for assessment of sustainable investment in accordance with art. 2 (17) SFDR). The present statement is the consolidated statement on principal adverse impacts on sustainability factors of Mirova. This statement on principal adverse impacts on sustainability factors covers the reference period from 1 January 2023 to 31 December 2023. It covers the mandatory principal adverse impact indicators and three voluntary indicators defined by the Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

Acteur des marchés financiers Mirova, LEI : 969500YW3F4AWI51IH84

Mirova, LEI: 969500YW3F4AWI51IH84 prend en considération les impacts négatifs principaux de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque investissement, Mirova évalue et surveille systématiquement des indicateurs jugés indiquer la présence d'un impact négatif principal (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires mentionnés dans les normes techniques réglementaires consolidées pour l'évaluation de l'investissement durable conformément à l'art. 2 (17) de la SFDR). La présente déclaration est la déclaration consolidée sur les impacts négatifs principaux sur les facteurs de durabilité de Mirova. Cette déclaration sur les impacts négatifs principaux sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Elle couvre les indicateurs obligatoires d'impact négatif principal et trois indicateurs volontaires définis par le Règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR).

Financiëlemarktdeelnemer Mirova, LEI: 969500YW3F4AWI51IH84

Mirova, LEI: 969500YW3F4AWI51IH84 neemt de belangrijkste nadelige effecten van haar investeringsbeslissingen op duurzaamheidsfactoren in overweging. Als onderdeel van de analyse van resterende ESG-risico's die op elke investering worden uitgevoerd, evalueert en bewaakt Mirova systematisch indicatoren die worden geacht de aanwezigheid van belangrijke nadelige effecten aan te geven (inclusief overweging van gegevens met betrekking tot de verplichte PAI-indicatoren zoals vermeld in de geconsolideerde regelgevings technische normen voor de beoordeling van duurzame investeringen overeenkomstig art. 2 (17) SFDR). Deze verklaring is de geconsolideerde verklaring over belangrijke nadelige effecten op duurzaamheidsfactoren van Mirova. Deze verklaring over belangrijke nadelige effecten op duurzaamheidsfactoren heeft betrekking op de referentieperiode van 1 januari 2023 tot 31 december 2023.

Het omvat de verplichte indicatoren van belangrijke nadelige effecten en drie vrijwillige indicatoren die zijn gedefinieerd door de Verordening inzake duurzame financiële bekendmaking (SFDR).

Finanzmarktteilnehmer Mirova, LEI: 969500YW3F4AWI51IH84

Mirova, LEI: 969500YW3F4AWI51IH84 berücksichtigt wesentliche nachteilige Auswirkungen seiner Anlageentscheidungen auf Nachhaltigkeitsfaktoren. Im Rahmen der Analyse der verbleibenden ESG-Risiken, die bei jedem Investitionsobjekt durchgeführt wird, bewertet und überwacht Mirova systematisch Indikatoren, die als Hinweis auf das Vorhandensein wesentlicher nachteiliger Auswirkungen gelten (einschließlich der Berücksichtigung von Daten zu den obligatorischen PAI-Indikatoren, die in den konsolidierten technischen Regeln für die Bewertung nachhaltiger Anlagen gemäß Art. 2 (17) SFDR genannt werden). Die vorliegende Erklärung ist die konsolidierte Erklärung zu wesentlichen nachteiligen Auswirkungen auf Nachhaltigkeitsfaktoren von Mirova. Diese Erklärung zu wesentlichen nachteiligen Auswirkungen auf Nachhaltigkeitsfaktoren umfasst den Bezugszeitraum vom 1. Januar 2023 bis zum 31. Dezember 2023. Sie umfasst die obligatorischen Indikatoren für wesentliche nachteilige Auswirkungen und drei freiwillige Indikatoren, die durch die Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) definiert sind.

Participante en los mercados financieros Mirova, LEI: 969500YW3F4AWI51IH84

Mirova, LEI: 969500YW3F4AWI51IH84 considera los impactos adversos principales de sus decisiones de inversión en los factores de sostenibilidad. Como parte del análisis de los riesgos ESG residuales realizados en cada inversión, Mirova evalúa y supervisa sistemáticamente los indicadores que se consideran indicativos de la presencia de un impacto adverso principal (incluida la consideración de datos relativos a los indicadores PAI obligatorios mencionados en las Normas Técnicas Reglamentarias consolidadas para la evaluación de la inversión sostenible de conformidad con el art. 2 (17) SFDR). La presente declaración es la declaración consolidada sobre los impactos adversos principales en los factores de sostenibilidad de Mirova. Esta declaración sobre los impactos adversos principales en los factores de sostenibilidad abarca el período de referencia del 1 de enero de 2023 al 31 de diciembre de 2023. Incluye los indicadores obligatorios de impacto adverso principal y tres indicadores voluntarios definidos por el Reglamento de Divulgación de Finanzas Sostenibles (SFDR).

Partecipante ai mercati finanziari Mirova, LEI: 969500YW3F4AWI51IH84

Mirova, LEI: 969500YW3F4AWI51IH84 considera gli impatti avversi principali delle sue decisioni di investimento sui fattori di sostenibilità. Come parte dell'analisi dei rischi ESG residui condotta su ciascun investimento, Mirova valuta e monitora sistematicamente gli indicatori che sono considerati indicare la presenza di un impatto avverso principale (inclusa la considerazione dei dati relativi agli indicatori PAI obbligatori menzionati nelle Norme tecniche regolamentari consolidate per la valutazione degli investimenti sostenibili ai sensi dell'art. 2 (17) SFDR). La presente dichiarazione è la dichiarazione consolidata sugli impatti avversi principali sui fattori di sostenibilità di Mirova. Questa dichiarazione sugli impatti avversi principali sui fattori di sostenibilità copre il periodo di riferimento dal 1 gennaio 2023 al 31 dicembre 2023. Include gli indicatori obbligatori di impatto avverso principale e tre indicatori volontari definiti dal Regolamento sulla divulgazione di finanza sostenibile (SFDR).



Description des principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Nous avons apporté des modifications à notre méthode de calcul par rapport à l'année dernière, en lien avec les clarifications apportées sur les RTS. En général, ces changements :

- rendent difficile la comparaison des valeurs de nos indicateurs entre l'année de reporting précédente et la nouvelle,
- conduisent à des valeurs d'IAI et des ratios de couverture qui peuvent sembler plus faibles que lors de l'exercice précédent.

Par conséquent, ces changements ne permettent pas une comparaison solide et une explication des évolutions de ces indicateurs. Deux types de changements ont été mis en place :

- Pour l'exercice précédent, la valeur de nos indicateurs a été ajustée pour le ratio de couverture, ce qui n'est plus le cas pour ce nouvel exercice, afin d'intégrer le concept "Tous les investissements" spécifié par l'autorité européenne de surveillance.
- Étant donné que tous nos indicateurs s'appliquent aux investissements dans des sociétés émettrices, leurs valeurs sont désormais calculées dans ce cadre.

Pour chacun de nos indicateurs, le ratio de couverture indiqué dans le rapport reflète la proportion d'actifs éligibles (désormais des investissements dans des sociétés émettrices) pour lesquels des données sont disponibles, soit auprès de nos fournisseurs de données tiers pour les actions cotées, soit collectées directement à partir des investissements pour les actifs réels.

Tous les indicateurs au niveau de l'entité sont basés sur une méthodologie standardisée, celle de la moyenne pondérée par les actifs sous gestion, à l'exception de l'IAI 17, qui est basé sur une moyenne par fonds et par trimestre des cas confirmés.

L'exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles est dérivée des points de données sur la part maximale des revenus de la société liée aux activités d'exploration, d'extraction, de distribution et de raffinage fournies par notre fournisseur de données tiers.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Taux de couverture au niveau de l'entité 2023	Incidences 2022	Taux de couverture au niveau de l'entité 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
Indicateurs principaux – Énergie et émissions							
1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)						Les industries très intensives en carbone qui ne contribuent pas à la réalisation de l'accord de Paris sont exclues de nos investissements. Dans nos portefeuilles d'actions cotées, les plus grands émetteurs se trouvent dans les secteurs des services publics, de l'industrie et des matériaux. Il s'agit également d'entreprises qui développent des solutions pour faire face au changement climatique et aux problèmes environnementaux. Nos portefeuilles d'obligations sont principalement exposés à des obligations vertes soutenant la transition environnementale et les acteurs verts. Depuis 2016, nous avons développé un indicateur d'alignement de température de portefeuille, comprenant des principes de cycle de vie, tenant compte des émissions évitées et intégrant des éléments prospectifs sur les stratégies des entreprises pour faire face au changement climatique. Sur cette base, nous communiquons systématiquement la "température" de nos investissements, qui reflète l'alignement des investissements avec les scénarios climatiques. Tous nos portefeuilles cotés sont conformes à une trajectoire climatique de moins de 2°C définie dans l'accord de Paris de 2015 (à l'exception des fonds Solidarité). Nos fonds d'actifs privés investissent dans la transition énergétique, le capital naturel et les technologies environnementales. Nous pensons que cette position nous permet, au niveau de notre société de gestion, de rechercher l'alignement avec les scénarios climatiques les plus ambitieux, c'est-à-dire une neutralité carbone mondiale d'ici 2050, ce qui limiterait l'augmentation de la température à 1,5°C à l'échelle mondiale d'ici la fin du siècle.	Nous veillerons à continuer à respecter notre objectif de maintenir l'ensemble de nos portefeuilles sur une trajectoire climatique de moins de 2°C et à engager systématiquement les plus grands émetteurs pour renforcer leurs engagements de neutralité carbone.
Scope 1 émissions GES	TCO ₂	54 305	63,53 %	93 668	73,88 %		
Scope 2 émissions GES	TCO ₂	17 324	62,86 %	46 001	73,88 %		
Scope 3 émissions GES	TCO ₂	306 570	60,31 %	581 485	73,95 %	Les émissions du scope 3 ne sont pas toujours entièrement rapportées par les entreprises. Nous nous appuyons autant que possible sur des estimations de ces émissions basées sur les données d'activité au niveau de l'entreprise. Les résultats sont cohérents avec le consensus général d'une distribution de 80/20 % des émissions du scope 3 par rapport aux émissions des scopes 1 et 2. Aucun traitement des doubles comptes n'est utilisé dans ce calcul, ce qui entraîne une surestimation des émissions absolues, mais une répartition équitable de ces émissions à travers les secteurs en fonction de leur dépendance respective au carbone.	Nous continuons à œuvrer pour un reporting plus complet et plus précis des émissions du scope 3 par les entreprises, que ce soit par le biais de l'engagement direct ou de la réglementation.
Total émissions GES	TCO ₂	387 478	78,45 %	822 722	84,87 %		
2. Empreinte carbone						Identique au commentaire précédent	Identique au commentaire précédent
... sans reprise du double comptage	TCO ₂ /M€	281	78,45 %	623	84,87 %		
3. Intensité des émissions GES des entreprises investies							

... sans reprise du double comptage	TCO ₂ /M€	2 048	63,78 %	3 317	73,95 %	La catégorie 15 du scope 3 (émissions financées) est incluse dans l'évaluation de l'impact carbone de toutes les entreprises cotées - y compris les banques - de nos portefeuilles. Lorsque l'on considère l'intensité des émissions de GES des entreprises par revenus, cela entraîne une augmentation massive de l'intensité globale des émissions de GES par rapport à une méthodologie où les émissions financées par les banques ne sont pas prises en compte. Cela est dû au niveau relativement faible des revenus des banques par rapport à leur financement total, qui est généralement utilisé.	Identique au commentaire précédent
4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	1,13 %	82,64 %	1,49 %	85,95 %	En ce qui concerne les combustibles fossiles, nous avons formalisé des politiques sectorielles transparentes et rigoureusement appliquées que nous avons renforcées en 2023. Conformément à notre politique de normes minimales, l'exclusion s'applique à : 1/ Projets : aucun investissement direct dans des projets de charbon ou tout type de soutien financier spécialisé. 2/ Exclusion des entreprises planifiant une capacité supplémentaire de charbon, à travers le développement de nouveaux projets de charbon ou l'expansion de capacités existantes, pour l'extraction minière, la production d'énergie, l'infrastructure (transport de charbon, autres actifs) et les services dédiés. 3/ Exclusion des entreprises opérant ou soutenant l'exploitation d'installations liées au charbon qui n'ont pas de plan de sortie clair d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le monde entier. 4/ Exclusions basées sur des seuils d'exposition relative et absolue : • Production d'électricité : exclusion des entreprises si au moins 20% de leur production d'électricité provient du charbon OU si l'intensité carbone moyenne de leur production d'électricité dépasse 300 gCO₂/kWh. • En dehors de la production d'électricité : exclusion des entreprises impliquées dans l'extraction de charbon, l'infrastructure du charbon, EPC, O&M, charbon vers gaz, charbon vers liquides, négoce de charbon, à partir de 5% des revenus. • Exclusion des entreprises produisant plus de 10 Mt de charbon thermique par an, ou dont la capacité installée de production d'électricité à base de charbon dépasse 5 GW, à partir de 2022. Mirova a l'intention de réduire progressivement ces seuils vers 0 d'ici 2030. Nous cherchons à investir dans des entreprises qui sont des acteurs importants et crédibles de la transition énergétique. Ainsi, nos investissements restants dans les combustibles fossiles se limitent aux activités des entreprises cotées ou aux obligations vertes émises par des entreprises qui ont opéré la transition vers un modèle durable et disposent d'une stratégie de retrait crédible pour les activités héritées liées aux combustibles fossiles.	Nous entretenons un dialogue exigeant avec ces entreprises. Le maintien de leur crédibilité en matière de transition est une condition de la durabilité de notre investissement. Cette crédibilité requiert évidemment une réduction progressive de leur mix énergétique à base de combustibles fossiles et, surtout, des investissements dans des énergies décarbonées et renouvelables.

5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable						La couverture limitée des données pour l'indicateur lié à la consommation d'énergie non renouvelable ne permet pas d'obtenir des informations pertinentes. L'évolution négative de cet indicateur est principalement due à notre changement de calcul (maintenant basé sur l'ensemble des investissements). Nous cherchons systématiquement à investir dans des entreprises qui réduisent leur empreinte carbone, y compris en ce qui concerne leur consommation d'énergie (scope 2). La part de la production d'énergie non renouvelable est plutôt limitée, car nous cherchons à investir dans des projets de développement d'énergies renouvelables et des producteurs d'énergies renouvelables. Cependant, pour les entreprises cotées, les données fournies par notre tiers couvraient un large éventail de secteurs pour lesquels cet indicateur n'était pas pertinent.	Nous chercherons à améliorer la qualité et la couverture des données pour ces deux indicateurs. Nous continuerons également à engager toutes les entreprises pour renforcer leurs engagements en faveur de la neutralité carbone.
Part de consommation d'énergie non renouvelable	Pourcentage	32,83 %	64,66 %	73,64 %	27,63 %		
Part de production d'énergie non renouvelable	Pourcentage	2,51 %	78,67 %	3,74 %	79,34 %		
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million EUR	0,113	51,75 %	1,286	28,92 %	Dans l'ensemble de nos portefeuilles, nous recherchons des investissements dans des secteurs offrant des solutions pour la transition climatique et environnementale. Ces acteurs se trouvent principalement dans les secteurs de la fabrication, de l'électricité et de la mobilité. Nous cherchons systématiquement à investir dans des entreprises qui réduisent leur empreinte carbone, y compris en ce qui concerne leur consommation d'énergie.	Nous continuerons à engager nos investisseurs sur le renforcement de leurs engagements en faveur de la neutralité carbone.
Agriculture, sylviculture et pêche	GWh par million EUR	0,000	0,10 %	NA	NA		
Exploitation minière et extraction de carrières	GWh par million EUR	0,003	0,14 %	0,351	0,04 %		
Manufacture	GWh par million EUR	0,097	30,03 %	0,895	21,50 %		
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	GWh par million EUR	0,086	16,93 %	2,433	4,81 %		
Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	GWh par million EUR	0,192	1,87 %	0,001	0,00 %		
Construction	GWh par million EUR	0,000	0,94 %	0,002	0,09 %		
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	GWh par million EUR	0,000	0,43 %	0,854	1,92 %		
Transport et stockage	GWh par million EUR	0,007	1,31 %	0,083	0,56 %		
Indicateurs principaux - Biodiversité, Eau et Déchets							
7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	% d'investissement par oui ou non	0,01 %	82,22 %	0,01 %	84,27 %	Conformément à notre politique de Standards Minimum, les entreprises ou les projets portant gravement atteinte aux zones sensibles pour la biodiversité sont exclus de nos investissements.	Nous continuerons à surveiller nos investissements afin d'éviter tout impact négatif dans les zones sensibles pour la biodiversité.

8. Consommation d'eau	T/M€ of EVIC (Enterprise Value Including Cash - La valeur d'entreprise incluant la trésorerie)	0,04	7,17 %	0,55	8,50 %	Le manque de fiabilité et de couverture des indicateurs liés aux émissions d'eau ne permet pas de fournir des explications pertinentes ni de comparaison avec l'année de déclaration précédente. Cependant, lorsque c'est pertinent, cet impact négatif principal est systématiquement inclus dans notre analyse pré-investissement et les entreprises ou projets ne fournissant pas suffisamment d'assurance de "ne pas causer de dommages significatifs" sont exclus.	Nous chercherons à améliorer la qualité et la couverture des données pour cet indicateur. Nous continuerons également à engager les entreprises concernées sur cette question.
9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	T/M€ of EVIC	0,84	40,59 %	7,05	12,33 %	Le manque de fiabilité et de couverture des indicateurs liés aux déchets dangereux ne permet pas de fournir des explications pertinentes ni de comparaison avec l'année de déclaration précédente. Cependant, lorsque c'est pertinent, cet impact négatif principal est systématiquement inclus dans notre analyse pré-investissement et les entreprises ou projets ne fournissant pas suffisamment d'assurance de "ne pas causer de dommages significatifs" sont exclus.	Nous chercherons à améliorer la qualité et la couverture des données pour cet indicateur. Nous continuerons également à engager les entreprises concernées sur cette question.
Indicateurs principaux - Questions sociales et relatives aux employés							
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% d'investissement par oui ou non	0,00 %	82,19 %	0,02 %	84,27 %	Les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE sont systématiquement examinées dans le cadre de nos processus d'évaluation et de suivi. Conformément à notre politique de normes minimales, les entreprises ou projets violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE sont exclus de nos investissements. Nous examinons en continu les antécédents des entreprises et les informations diffusées pour identifier les controverses significatives. L'implication des entreprises et les mesures prises pour résoudre les problèmes sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés par le biais de l'engagement afin d'obtenir des garanties supplémentaires. Les entreprises déterminées par Mirova comme étant en violation grave des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et sont donc rendues non éligibles. En 2023, nous n'avons identifié aucun cas de violation de ces principes dans nos investissements.	Nous continuerons à surveiller nos investissements afin d'éviter toute exposition à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% d'investissement par oui ou non	5,33 %	79,29 %	1,56 %	79,60 %	Toutes les entreprises ou projets ne respectant pas les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont exclus de nos investissements. Cependant, certains investisseurs ne respectent pas cet indicateur lié à la disponibilité de politiques uniquement. C'est le cas pour les petites entreprises de nos portefeuilles cotés en bourse. Pour les investissements dans les PME non cotées (<250 employés), des recommandations spécifiques éditées par la Plateforme sur la finance durable ("Recommandations de la plateforme sur les données et l'utilisabilité"), permettant d'adapter les exigences au niveau de risque et de maturité des entreprises, ont été utilisées. Cet impact négatif principal est néanmoins systématiquement inclus dans notre analyse préalable à l'investissement, en tenant compte de l'exposition au risque spécifique de l'investisseur et de	Identique au commentaire précédent

						la qualité des pratiques. Les entreprises ou projets ne fournissant pas suffisamment d'assurance de "ne pas causer de préjudice significatif" sont exclus.	
12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes	Pourcentage	3,64 %	21,41 %	4,44 %	10,02 %	Le manque de solidité et de couverture des indicateurs liés à l'écart de rémunération ajusté entre les sexes ne permet pas de fournir des explications pertinentes. Cependant, la qualité des pratiques en matière d'égalité des sexes est systématiquement incluse dans notre analyse préalable à l'investissement et les entreprises ou projets ne fournissant pas suffisamment d'assurance de "ne pas causer de préjudice significatif" sont exclus. Nous utilisons en outre des indicateurs supplémentaires pour aborder les problèmes de "plafond de verre", tels que le nombre de femmes dans les postes de direction et de direction générale, les politiques de conciliation travail-vie personnelle, la gestion de carrière, etc.	Nous chercherons à améliorer la qualité et la couverture des données pour cet indicateur. Nous continuerons également à dialoguer avec les entreprises investies pertinentes sur cette question (voir notre rapport d'engagement pour plus de détails).
13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration	% de femmes au conseil d'administration	28,17 %	72,89 %	40,77 %	76,05 %	La qualité de la pratique de l'égalité des sexes est systématiquement incluse dans notre analyse préalable à l'investissement, au-delà de cet indicateur. Les entreprises ou projets ne fournissant pas suffisamment d'assurance de "ne pas causer de préjudice significatif" sont exclus. De plus, nous utilisons des indicateurs supplémentaires pour aborder les problèmes du "plafond de verre", tels que le nombre de femmes occupant des postes de direction et de direction générale, les politiques de conciliation travail-vie personnelle, la gestion de carrière, etc.	Nous continuerons également à dialoguer avec les entreprises investies pertinentes sur cette question (voir notre rapport d'engagement pour plus de détails).
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% d'investissement par oui ou non	0,00 %	82,26 %	0,00 %	84,64 %	Conformément à notre politique de Standards Minimum, l'exposition aux armes controversées entraîne l'exclusion de l'ensemble de nos portefeuilles. Nous excluons également toutes les entreprises impliquées dans la production d'armes réexportables.	Nous continuerons à surveiller nos investissements pour éviter toute exposition aux armes controversées.
Indicateurs PAI supplémentaires - Émissions							
4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	% d'investissement par oui ou non	16,15 %	82,55 %	18,36 %	83,75 %	Pour l'indicateur PAI, notre fournisseur de données tiers pour les actions cotées, ISS ESG, considère que les entreprises ont des initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris uniquement si elles se sont fixé des objectifs de réduction des émissions de carbone approuvés par SBTi ou se sont formellement engagées à le faire. Bien que nous considérions que toutes les entreprises et projets de nos portefeuilles ont des initiatives de réduction des émissions de carbone, SBTi n'est pas encore adopté par un grand nombre d'entreprises. Les entreprises qui ne s'engagent pas auprès du SBTi comprennent les petites entreprises, les entreprises dans des "secteurs à faible impact" de nos portefeuilles cotés, ainsi que les projets et petites entreprises de nos portefeuilles d'actifs privés. Pour les investissements dans les entreprises et projets non cotés, les initiatives de réduction des émissions ont été définies comme étant soit une activité axée sur la lutte contre le changement climatique (développement de solutions pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris), soit des plans opérationnels visant à réduire leur propre empreinte carbone.	Nous continuerons à dialoguer avec toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons pour renforcer leurs engagements en faveur de la neutralité carbone.
Indicateurs PAI supplémentaires - Droits de l'homme, lutte contre la corruption et lutte contre la corruption							

14. Nombre de cas identifiés de graves problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	Pourcentage	0,00 %	82,55 %	0,05 %	93,10 %	Les cas de violations des droits de l'homme sont systématiquement examinés dans le cadre de nos processus d'évaluation et de suivi. Conformément à notre politique de normes minimales, toute implication avérée dans des violations des droits de l'homme entraîne l'exclusion de nos investissements. En 2023, nous n'avons identifié aucun cas d'incidents graves liés aux droits de l'homme dans nos investissements.	Nous continuerons à surveiller nos investissements pour éviter toute exposition aux violations des droits de l'homme.
17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-corruption							
... Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-corruption	Valeur absolue	0	72,24 %	4	93,10 %	Les cas de violations des lois anti-corruption et de lutte contre la corruption sont systématiquement examinés dans le cadre de nos processus d'évaluation et de suivi. Conformément à notre politique de normes minimales, toute implication avérée dans des violations graves entraîne l'exclusion de nos investissements. En 2023, nous n'avons identifié aucun cas grave de violations dans nos investissements.	Nous continuerons à surveiller nos investissements pour éviter toute exposition aux violations des lois anti-corruption et de lutte contre la corruption.
... Montant total des amendes associées	Valeur absolue	0	14,38 %				

Description des politiques visant à identifier et à prioriser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité

La gouvernance des engagements en matière de durabilité est structurée autour de plusieurs comités : les organes de gouvernance (par exemple, le conseil d'administration, le comité de direction et le comité de mission), le comité des produits où les objectifs ESG de chaque stratégie sont soumis à l'approbation, les comités de recherche et de gestion des investissements, ainsi que les comités des risques et de la conformité.

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société dans laquelle Mirova investit, Mirova évalue systématiquement et surveille les indicateurs qui sont censés indiquer la présence d'impacts négatifs principaux (y compris l'examen des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires mentionnés dans les normes techniques réglementaires consolidées pour l'évaluation de l'investissement durable conformément à l'article 2 (17) de la SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, Mirova peut utiliser des proxies qualitatifs ou quantitatifs couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question.

Les impacts négatifs sont priorisés en fonction des spécificités des secteurs et des modèles économiques des entreprises considérées pour l'investissement en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux basée sur des données scientifiques d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.),
- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux employés à travers ses implantations, son modèle économique et son organisation de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition aux risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition aux pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.),
- l'analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- le suivi des controverses en cours ou potentielles.

La première version de la procédure d'analyse de l'impact sur la durabilité a été produite le 01/02/2017. Elle a été mise à jour pour la dernière fois le 13/02/2024 et validée par le directeur général adjoint à la même date. La procédure couvre les sujets suivants :

Évaluation qualitative de l'impact sur la durabilité : Évaluation de l'impact positif ; Évaluation des risques ESG résiduels ; Avis sur l'impact sur la durabilité ; Conséquences de l'avis sur l'impact sur la durabilité sur le processus de suivi ; Notations supplémentaires : Score numérique

Indicateurs quantitatifs d'impact : Investissements cotés ; Investissements non cotés ; Indicateurs SFDR ; Collecte de données et sources.

Lorsque Mirova estime que les processus et pratiques de la société dans laquelle elle investit sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

De plus, Mirova a conçu et mis en œuvre une procédure dédiée qui présente l'approche de Mirova en matière de gouvernance, d'organisation et de processus mis en place pour assurer sa conformité avec le cadre de la finance durable. Elle couvre la collecte et le traitement des données, le périmètre et les indicateurs de reporting, les outils et contrôles associés. Elle détaille également le processus de production des divulgations SFDR et l'allocation des responsabilités entre Mirova et ses prestataires. Cette procédure a été approuvée par le directeur général adjoint de Mirova en septembre 2023.

Le tableau ci-dessous décrit comment les indicateurs PAI sont utilisés par Mirova.

Indicateur de durabilité négatif		Comment les PAIs sont pris en compte par Mirova
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)	• Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre • Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative • Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité des émissions GES des entreprises investies	

	4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Exclusion s'appliquant à : 1/ Projets : aucun investissement direct dans des projets de charbon ou tout type de soutien financier spécialisé. 2/ Exclusion des entreprises planifiant une capacité supplémentaire de charbon, à travers le développement de nouveaux projets de charbon ou l'expansion de capacités existantes, pour l'extraction minière, la production d'énergie, l'infrastructure (transport de charbon, autres actifs) et les services dédiés. 3/ Exclusion des entreprises opérant ou soutenant l'exploitation d'installations liées au charbon qui n'ont pas de plan de sortie clair d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le monde entier. 4/ Exclusions basées sur des seuils d'exposition relative et absolue : - Production d'électricité : exclusion des entreprises si au moins 20% de leur production d'électricité provient du charbon OU si l'intensité carbone moyenne de leur production d'électricité dépasse 300 gCO₂/kWh. - En dehors de la production d'électricité : exclusion des entreprises impliquées dans l'extraction de charbon, l'infrastructure du charbon, EPC, O&M, charbon vers gaz, charbon vers liquides, négoce de charbon, à partir de 5% des revenus. - Exclusion des entreprises produisant plus de 10 Mt de charbon thermique par an, ou dont la capacité installée de production d'électricité à base de charbon dépasse 5 GW, à partir de 2022. Mirova a l'intention de réduire progressivement ces seuils vers 0 d'ici 2030. - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque cela est pertinent - Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent - Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets portant gravement atteinte à des zones sensibles pour la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
Eau	8. Consommation d'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Déchets	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Questions sociales et relatives aux employés	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales 12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes 13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	- Exclusion des entreprises violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement - Exclusion pour les grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent - Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs - Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs - Exclusion (dès le 1er euro de chiffre d'affaires)
Indicateurs PAI supplémentaires	4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent

	14. Nombre de cas identifiés de graves problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	• Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme • Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne • Intégration dans l'analyse des controverses et le processus d'engagement
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-corruption	• Exclusion des entreprises concernées par la violation des lois anti-corruption • Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne • Intégration dans l'analyse des controverses et le processus d'engagement

Le choix des critères supplémentaires de Mirova est lié à notre volonté de participer à la transition vers un avenir durable. Mirova a donc choisi les critères qui lui semblaient les plus adaptés pour compléter les PAIs obligatoires. Ces critères ont été choisis en fonction des possibilités de calcul et de reporting internes, ainsi que de la pertinence des PAIs pour atténuer les risques significatifs. L'approche de calcul des métriques de durabilité et de PAI au niveau du produit financier est définie conjointement par les équipes de recherche, de conformité, de reporting, d'ingénierie de produit et d'informatique, conformément aux normes techniques réglementaires (RTS) en vigueur à la date de publication, afin de minimiser les marges d'erreur.

Méthodes de sélection d'un ou plusieurs indicateurs supplémentaires

Les indicateurs supplémentaires *liés à l'environnement* sont choisis en fonction de (i) leur pertinence par rapport à notre philosophie d'investissement responsable et (ii) la couverture et la fiabilité des données disponibles.

Dans le cadre de notre philosophie d'investissement responsable, Mirova a introduit un fort accent sur le climat dans tous ses portefeuilles, avec une méthodologie basée sur des évaluations du cycle de vie complet, mais aussi une quantification des émissions induites et évitées. Cette approche nous permet d'engager l'ensemble de nos fonds à s'aligner sur des scénarios climatiques durables (+2°C ou moins). Par conséquent, un indicateur PAI supplémentaire surveillant notre exposition à la stratégie de décarbonation des entreprises apparaîtrait comme le plus pertinent.

Des indicateurs supplémentaires *liés au social* sont choisis en fonction de (a) leur pertinence par rapport à notre philosophie d'investissement responsable et (b) la couverture et la fiabilité des données disponibles.

Dans le cadre de notre engagement conformément à l'article 9, les entreprises sont éligibles uniquement si elles contribuent à au moins un des ODD tout en ne portant pas atteinte de manière significative à un autre ODD. Cet engagement implique un suivi continu et actif des violations potentielles et des pratiques répréhensibles. Sur le plan social et de l'éthique des affaires, les PAI obligatoires comprennent des indicateurs surveillant les politiques et les violations liées aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux lignes directrices de l'OCDE. Pour renforcer ce suivi, l'ajout de deux indicateurs PAI supplémentaires surveillant les graves problèmes liés aux droits de l'homme et les violations de l'éthique des affaires apparaît comme le plus pertinent, car ils permettront de suivre de manière plus détaillée l'impact négatif.

Nous sélectionnons des PAI pour lesquels nous pensons que nos fournisseurs et/ou les investisseurs peuvent directement fournir des données pour une part significative de nos investissements. Nous choisissons également des PAI pour lesquels nous estimons que les données sont fiables, sur la base de la qualité de la méthodologie du fournisseur, de la mesurabilité du PAI et de la cohérence des données.

Les sources de données utilisées – Données PAI et taxonomie – Actifs cotés

Mirova a sélectionné ISS ESG et leur outil pour collecter les données couvertes par la SFDR par réglementation, telles que l'alignement taxonomique et les indicateurs PAI pour les actifs cotés. ISS ESG a été choisi par Mirova parmi d'autres solutions disponibles pour les raisons suivantes :

- fournisseur souhaitant adopter la philosophie de Mirova basée sur des solutions durables et l'atténuation des risques,
- volonté de fournir des analyses personnalisées et des opinions basées sur la méthodologie de Mirova,
- analyses effectuées par des analystes et non seulement basées sur des données et une approche de simple coche,
- accès aux analystes et dialogue continu entre Mirova et ISS ESG,
- large ensemble d'indicateurs couverts (plus de 700 points de données),
- large couverture (plus de 8 000 entreprises couvertes sur tous les points de données pertinents pour notre méthodologie),



- qualité des données testée sur une longue expérience (plus de 10 ans)

Les sources de données utilisées – Données PAI et taxonomie – Actifs non cotés

Pour les actifs privés, la collecte de données est gérée par l'équipe de recherche en durabilité et la plupart des données sont fournies directement par les investisseurs. Pour chaque investissement réalisé, un analyste de l'impact et de l'ESG (I&ESG) au sein de l'équipe de recherche en durabilité supervise le suivi des problématiques liées à l'impact et à l'ESG des entreprises investies. Cette responsabilité inclut la collecte annuelle des indicateurs d'alignement taxonomique, ainsi que des indicateurs PAI. Pour soutenir la collecte et la communication des données nécessaires au calcul des indicateurs PAI sur nos investissements non cotés, divers outils et ressources ont été déployés : une plateforme externe de reporting de données et des directives de reporting préparées par l'équipe de recherche en durabilité, l'expertise sectorielle de l'analyste I&ESG et des vérifications de cohérence, ainsi que des échanges réguliers avec les investisseurs.

Enfin, pour les données d'empreinte carbone, un prestataire de services externe, I Care & Consult, a été mandaté et a réalisé les bilans de cycle de vie carbone de toutes les participations sur la base des données collectées auprès d'eux.

Sources de données utilisées – émissions de GES

En 2015, Mirova a élaboré en collaboration avec le consultant Carbone 4 une méthodologie pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un émetteur, et pour réaliser cette évaluation également au niveau du portefeuille. Le rapport méthodologique est disponible publiquement.

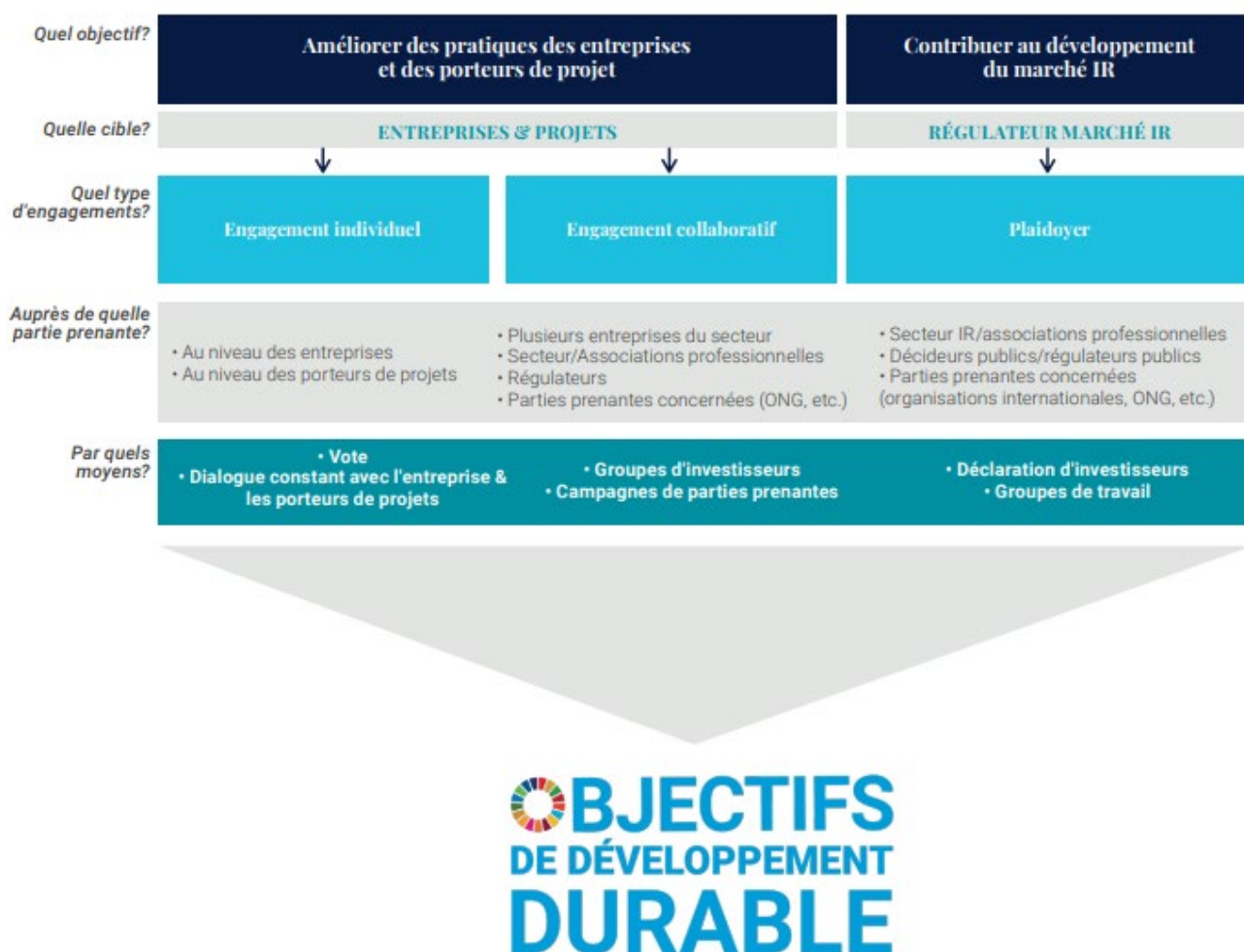
Depuis lors, Carbon4 Finance fournit à l'équipe de recherche en durabilité de Mirova les émissions de GES des émetteurs, qu'ils calculent selon la méthodologie mentionnée ci-dessus.

Les données fournies par Carbon4 Finance comprennent, pour chaque émetteur :

- Les émissions induites (émissions générées par l'émetteur ou par l'utilisation des fonds pour les émissions d'obligations vertes)
- Les émissions évitées (émissions évitées grâce à l'activité de l'émetteur ou par l'utilisation des fonds pour les émissions d'obligations vertes)
- La note d'impact carbone
- Les émissions des scopes 1 et 2 (émissions directement générées par l'émetteur, ou liées à l'achat d'électricité) et émissions du scope 3 (émissions indirectement générées par l'émetteur, telles que liées à la production de ses matières premières, etc.)
- Les émissions absolues de GES (chiffre total) et l'intensité des émissions de GES (émissions de GES par M€ de ventes)

Politique d'engagement

La figure présentée ci-dessous résume notre politique d'engagement.



L'activité d'engagement constitue une partie intégrante de l'approche d'investissement durable de Mirova. Nous déployons notre politique d'engagement dans l'ensemble de nos classes d'actifs. Nous donnons la priorité à notre engagement avec les entreprises dans les cas suivants :

- Nous avons identifié des préoccupations en matière de durabilité qui méritent notre attention accrue,
- Nous avons besoin d'un examen approfondi de leur approche en matière d'allocation équitable des valeurs,
- Nous croyons que notre expertise peut aider à orienter et à développer le parcours de durabilité de l'entreprise.

Ainsi, nos politiques d'engagement visent à la fois à faire des progrès en ce qui concerne l'impact positif et à minimiser l'impact négatif, y compris en ce qui concerne les PAI de la SFDR. Tous les PAI sont reflétés dans nos activités d'engagement lorsqu'ils sont considérés comme pertinents par rapport aux activités et pratiques de nos investisseurs, à l'exception du PAI 7 (zones sensibles pour la biodiversité), du PAI 10 (violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE), du PAI 14 (armes controversées), ainsi que du PAI social supplémentaire 14 (problèmes graves liés aux droits de l'homme) et du PAI supplémentaire 17 (cas graves de corruption). Conformément à notre politique de normes minimales, l'exposition à l'un de ces PAI entraîne une exclusion de nos portefeuilles. Ces éléments sont également surveillés tout au long de la période d'investissement. L'exposition à l'un de ces indicateurs de PAI déclenchera notre processus d'escalade de l'engagement et pourrait conduire à un désinvestissement.

Pour garantir que les entreprises progressent, nous surveillons et suivons les performances de nos activités d'engagement et avons mis en place des processus d'escalade clairs. Nos outils d'escalade sont variés et comprennent, entre autres, une demande de réunion avec le président du conseil d'administration ou le directeur général, la participation à un engagement collectif ou l'utilisation de notre droit de vote (pour les actifs cotés).

À tout moment du processus d'escalade, si les progrès et/ou les pratiques de l'entreprise sont jugés insuffisants pour maintenir son éligibilité, un désinvestissement peut être envisagé.

Enfin, chaque année, Mirova fixe des thèmes prioritaires. Pour 2023, nos efforts se sont concentrés sur :

- L'atténuation du changement climatique,
- La préservation de la biodiversité,
- La promotion de l'économie circulaire,
- Le développement socio-économique,
- La santé et le bien-être,
- La diversité et l'inclusion,
- La gouvernance de la durabilité,
- L'équité.

Nos priorités en matière d'engagement sont communiquées en début d'année à l'ensemble des entreprises de notre portefeuille. Enfin, nous participons actuellement à huit plates-formes d'engagement collaboratif.

Plus d'informations sur le sujet peuvent être trouvées dans [le rapport d'engagement de Mirova](#) et dans [le rapport de Mirova sur l'exercice des droits de vote](#).

Prise en compte des indicateurs d'impact négatif et de l'approche visant à les atténuer

À ce jour, une performance insuffisante sur les indicateurs PAI les plus pertinents pour une entreprise est identifiée dans le cadre du suivi constant effectué par les analystes de l'impact et de l'ESG. Un premier dialogue est entamé pour comprendre la réalité des pratiques et les corrections attendues par l'entreprise, dans le cadre d'une approche globale et du cycle de vie de l'entreprise. Si les corrections attendues ne sont pas apportées dans les mois suivants, l'éligibilité de l'entreprise peut être remise en question par les analystes.

Références aux normes internationales

Diligence raisonnable et communication d'informations

Le label B Corp™ oblige légalement Mirova à adopter un comportement responsable. En effet, Mirova a inscrit dans ses statuts l'engagement de "prendre en compte (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement."

En tant que membre du groupe Natixis-BPCE, Mirova applique les engagements pris au niveau du groupe. En particulier, Natixis a signé le Pacte mondial des Nations Unies ("UN Global Compact") et s'engage ainsi à respecter les droits de l'homme dans ses activités. Natixis s'engage également à lutter contre le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent, la corruption et l'évasion fiscale.

De plus, Natixis et Mirova mènent tous deux des actions de lobbying responsable pour s'assurer que les intérêts de l'entreprise sont pris en compte dans les décisions publiques, tout en restant une organisation apolitique. Natixis respecte également les Principes d'Équateur, un cadre commun aux institutions financières pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux lors du financement de projets. Enfin, grâce à sa politique d'exclusion, Mirova respecte les Conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010), qui interdisent la production, l'utilisation, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines antipersonnel (MAP) et de bombes à sous-munitions (BASM).

En ce qui concerne les normes internationalement reconnues en matière de diligence raisonnable et de reporting, Mirova adhère à un grand nombre d'initiatives détaillées dans [le rapport d'engagement de Mirova](#). Les sources de données, la couverture et les méthodologies utilisées pour mesurer l'alignement sont décrites dans la section "Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité".

Scénarios climatiques

Que ce soit des efforts volontaires ou en réponse à des obligations réglementaires, la plupart des investisseurs cherchent désormais à analyser les liens entre leurs portefeuilles et le changement climatique. À ce jour, il n'existe aucun consensus établi sur les méthodologies pour mener de telles évaluations.

De nombreuses méthodologies émergent progressivement sur le marché, souvent désignées sous le nom de méthodologies d'élévation de la température implicite (ITR), dont l'objectif est d'attribuer une température à un portefeuille d'actifs financiers, correspondant au scénario de température auquel le portefeuille de ces actifs serait aligné. Ces méthodologies regroupent un nombre significatif d'hypothèses sous-jacentes décisives. Pourtant, malgré une volonté démontrée d'atteindre un résultat "fondé sur la science", l'harmonisation des approches est encore loin. Pour un même portefeuille d'actifs, les résultats varieront d'une méthodologie à l'autre en fonction des choix sous-jacents effectués, de la même manière qu'il existe encore une forte hétérogénéité des notations ESG basées sur leurs fournisseurs.

Depuis 2016, Mirova a développé une méthodologie de mesure de l'alignement sur la température pour ses portefeuilles d'investissements cotés. Cette méthodologie a fait l'objet de développements, les plus récents étant décrits dans ce document, mais les principes fondamentaux sont et resteront inchangés :

- La neutralité carbone ne peut être considérée que comme un état global de la planète qui reflète les objectifs climatiques les plus ambitieux auxquels chaque individu, entreprise ou organisation, et État doit contribuer avec sa "part équitable".
- Mesurer l'impact climatique ne peut se faire qu'en utilisant une approche "cycle de vie", c'est-à-dire en tenant compte des impacts directs de l'entreprise ainsi que des impacts indirects de la chaîne d'approvisionnement, des produits et services fournis.
- Une mesure de l'impact et a fortiori une évaluation de l'alignement doivent nécessairement intégrer la compréhension et la valorisation des solutions de la transition énergétique.

L'approche adoptée par Mirova pour comprendre et mesurer l'alignement de ses portefeuilles avec les scénarios climatiques peut être trouvée dans le document [« Mesure d'alignement en température des portefeuilles cotés »](#).

Comparaison historique

Comme expliqué dans la section "Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité", d'importantes modifications méthodologiques dans le calcul des PAI suite à des clarifications réglementaires sont survenues entre le rapport de l'année dernière et celui de cette année. Ce changement, ainsi que d'autres modifications dans les méthodologies de nos fournisseurs, les évolutions des champs de reporting, ne permettent pas une comparaison fiable. Cependant, notre prise en compte des PAI est cohérente avec celle de l'année dernière et nous continuerons nos efforts pour améliorer notre performance en réduisant l'impact négatif et en augmentant l'impact positif. Nous espérons que des progrès dans la disponibilité et la fiabilité des données nous permettront de fournir des comparaisons plus solides au cours des prochaines années.





MENTION LÉGALES

Ce document et son contenu ne constituent pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par les fonds gérés par la société de gestion Mirova. Les services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique d'un destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans cette présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. L'information contenue dans ce document est fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Bien que Mirova ait pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier que les informations contenues dans cette présentation sont issues de sources fiables, plusieurs de ces informations sont issues de sources publiques et/ ou ont été fournies ou préparées par des tiers. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce document ou toute autre information fournie en rapport avec le fonds. Les destinataires doivent en outre noter que cette présentation contient des informations prospectives, délivrées à la date de cette présentation. Mirova ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment, sans préavis. Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Mirova. La distribution, possession ou la remise de cette présentation dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. La politique de vote et d'engagement de Mirova ainsi que les codes de transparence sont disponibles sur son site Web : www.mirova.com.

Document non contractuel, rédigé en juin 2024.

INVESTISSEMENTS ESG – RISQUE ET LIMITES METHODOLOGIQUES

En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif des stratégies Mirova concernées est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables et à long terme. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire Mirova à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que Mirova évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds. Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter notre site Web Mirova : www.mirova.com/fr/durabilite



À PROPOS DE MIROVA

Mirova est une société de gestion globale d'actifs dédiée à l'investissement durable et une filiale de Natixis Investment Managers. À la pointe de la finance durable depuis plus d'une décennie, Mirova développe des solutions d'investissement innovantes dans toutes les classes d'actifs, visant à combiner création de valeur à long terme avec un impact environnemental et social positif. Basée à Paris, Mirova propose une large gamme de stratégies actions, taux, diversifié, infrastructures de transition énergétique, capital naturel et private equity conçues pour les investisseurs institutionnels, les plateformes de distribution et les investisseurs particuliers en Europe, Amérique du Nord et Asie-Pacifique. Mirova et ses sociétés affiliées comptaient 30,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 mars 2024. Mirova est une entreprise à mission, labellisée B Corp*.

** La référence à un label ne préjuge pas de la performance future des fonds ou de ses gérants*

MIROVA

Société de gestion de portefeuille – Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 – Agrément AMF n°GP 02-014 59, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris
Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.
[Website](#) – [LinkedIn](#)

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme
RCS Paris 453 952 681
59, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

MIROVA US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199.
Tél : 857-305-6333
Mirova US est une filiale implantée aux États-Unis, détenue par Mirova. Mirova US et Mirova ont conclu un accord selon lequel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche. Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.

MIROVA UK

Mirova UK Société anonyme à responsabilité limitée de droit anglais Numéro d'agrément de la société : 7740692 Autorisée et régulée par l'autorité de régulation financière anglaise (la "FCA")
Siège social : Quality House By Agora, 5-9 Quality Court, London, England, WC2A 1HP
Les services de Mirova UK sont réservés exclusivement aux clients professionnels et aux contreparties éligibles. Ils ne sont pas disponibles aux clients non professionnels. Mirova UK est un affilié de Mirova.

MIROVA SUNFUNDER EAST AFRICA LIMITED

Mirova SunFunder East Africa Limited
Société à responsabilité limitée de droit kenyan
Workify 11th Floor,
Wood Avenue Plaza
P.O. BOX 59067 GPO
Nairobi
Mirova SunFunder East Africa Limited est une filiale de Mirova SunFunder Inc.